



ADDENDUM NO. 2 / ADDENDA N^o 2

Date: October 19, 2018 / 19 octobre 2018

To / Destinataires: All bidders / Tous les soumissionnaires

Subject: CFIA – RFP # E0161
Pick-up, Delivery, Cartage, Mail and Messenger Services

Objet : L'ACIA – PAC # E0161
Services de collecte, de livraison, de camionnage, et de messagerie

Bidders are hereby notified of the following questions that were raised and the answers that follows:

La présente vise à informer les soumissionnaires des questions suivantes qui ont été soulevée et des réponses qui s'en sont suivie :

Change / Changement 1.

Replace completely Section 4 – Basis of Payment with the attached document.

Remplacer complètement la section 4 – Base de paiement avec le document ci-joint.

Question 1.

The drivers route in RFP, is more than what is written at 400 KLM a week. In fact it is close to 180 KLM every day.

Le trajet des conducteurs indiqué dans la Demande de propositions est plus long que ce qui est écrit, soit 400 km par semaine. En fait, la distance à parcourir est de près de 180 km par jour.

Answer / Réponse 1.

The regular schedule, without the “by hands” or “as requested”, is approximately 120km per day or 600km per week.

Under Section 9 - Schedule of Stops with Building Locations, “Schedule”, delete:
The regular route is approximately 400 kilometers per week. The route and/or time schedule is subject to change(s) however, the approximate distance of 400 kilometers per week will remain the same.

and replace with the following:



ADDENDUM NO. 2 / ADDENDA N^o 2

The regular route is approximately 600 kilometers per week. The route and/or time schedule is subject to change(s) however, the approximate distance of 600 kilometers per week will remain the same.

L'Horaire sans « en mains propres » ou «à la demande», est d'environ 120 km par jour ou 600 km par semaine.

À la section 9 - Horaire des Arrêts aux Établissements, « Horaire », supprimer le terme :
Le trajet habituel compte environ 400 kilomètres par semaines. Le trajet et l'horaire pourraient être modifiés, mais la distance approximative de 400 kilomètres par semaine demeurera la même.

et le remplacer par ce qui suit :

Le trajet habituel compte environ 600 kilomètres par semaines. Le trajet et l'horaire pourraient être modifiés, mais la distance approximative de 600 kilomètres par semaine demeurera la même.

Question 2.

In section 4, under run #2: Would it not be more beneficial for CFIA to only require a on an as requested basis for this section? Since the driver is committed to work from 07:00 to 15:00. All of the by-hands, even the purchase of fresh produce are all done between those hours.

À la section 4, sous « tournée no 2 » : ne serait-il pas préférable pour l'ACIA de n'exiger qu'un service sur demande dans cette section, puisque le conducteur s'engage à travailler de 7 h à 15 h? Toutes les livraisons « en mains propres », même les achats de produits frais, sont effectués dans cette plage horaire.

Answer / Réponse 2.

The "by hands" and fresh produce purchases may be done during work hours but is outside of the main scope of the contract and would be charged according to the contract statement of work.

Les « en mains propres » et les achats de produits frais peuvent être effectués pendant les heures de travail mais sont en dehors du champ principal du contrat et seront facturés conformément à l'énoncé des travaux.



ADDENDUM NO. 2 / ADDENDA N° 2

Question 3.

Financial section, under run# 2 total of all two runs: for after hours/weekends/holidays how can I insert a price for daily standby and then a price for the actual pick up if need be?

À la section financière, sous le tarif ferme total pour les deux tournées (tournée n° 2) : pour le travail effectué après les heures normales de bureau/les fins de semaine/les jours fériés, comment puis-je insérer un prix pour le temps d'attente quotidien et un prix pour la collecte, s'il y a lieu?

Answer / Réponse 3.

As per Section 4 – Basis of Payment of the RFP: *The Bidder must provide a firm rate per run (per day), which includes the vehicle category, one driver and all related mandatory equipment's. Firm rate per run must be expressed in Canadian Dollars, HST extra. Services are required from Monday to Friday.*

Conformément à la section 4 – Base de paiement de la DP : *Le soumissionnaire doit proposer un tarif ferme par tournée (par jour), qui comprend la catégorie de véhicule, un chauffeur-livreur et tous les équipements obligatoires connexes. Le tarif ferme par tournée doit être exprimé en dollars canadiens, TVH en sus. Les services doivent être offerts du lundi au vendredi.*

ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS OF THE SUBJECT RFP REMAIN UNCHANGED.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LE PAC DEMEURENT INCHANGÉES.

Ashley Bennett
Procurement Officer
59 Camelot Drive
Ottawa, ON K1A 0Y9
Telephone: 613-773-7769
Facsimile: 613-773-7615
E-mail: Ashley.Bennett@canada.ca

Ashley Bennett
Agent, Approvisionnements
59 promenade Camelot
Ottawa, ON K1A 0Y9
Téléphone: 613-773-7769
Télécopieur: 613-773-7615
Courriel: Ashley.Bennett@canada.ca



Section 4
BASIS OF PAYMENT

Initial Year 1 - Period from: January 1, 2019 to December 31, 2019

The Bidder must provide a firm rate per run (per day), which includes the vehicle category, one driver and all related mandatory equipment's. Firm rate per run must be expressed in Canadian Dollars, HST extra. Services are required from Monday to Friday.

Total Firm Rate for Run # 1 – station wagon, hatch-back, minivan or SUV 07:00 – 15:00
\$ _____

The hourly ceiling rate will be calculated by prorating the ceiling per diem rate using the factor of 7.5 hours for one day.

Total Firm Exclusive Price for Run # 2 (On an as Requested Basis) -
Including: Urgent Deliveries, and Other Tasks to be Performed Upon Request \$ _____

Total Per Firm Rate for all two runs \$ _____

Option Year 1 - Period from: January 1, 2020 to December 31, 2020

The Bidder must provide a firm rate per run (per day), which includes the vehicle category, one driver and all related mandatory equipment's. Firm rate per run must be expressed in Canadian Dollars, HST extra. Services are required from Monday to Friday.

Total Firm Rate for Run # 1 – station wagon, hatch-back, minivan or SUV 07:00 – 15:00
\$ _____

The hourly ceiling rate will be calculated by prorating the ceiling per diem rate using the factor of 7.5 hours for one day.

Total Firm Exclusive Price for Run # 2 (On an as Requested Basis) -
Including: Urgent Deliveries, and Other Tasks to be Performed Upon Request \$ _____

Total Per Firm Rate for all two runs \$ _____



Section 4
BASE DE PAIEMENT

Année initiale 1 – Période s'échelonnant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019

Le soumissionnaire doit proposer un tarif ferme par tournée (par jour), qui comprend la catégorie de véhicule, un chauffeur-livreur et tous les équipements obligatoires connexes. Le tarif ferme par tournée doit être exprimé en dollars canadiens, TVH en sus. Les services doivent être offerts du lundi au vendredi.

Tarif ferme pour la tournée n° 1 – voiture familiale, une voiture à hayon, une minifourgonnette ou un véhicule utilitaire sport
7 h – 15 h

_____ \$

On obtient le tarif horaire maximal en calculant au prorata le tarif journalier maximal à l'aide du facteur de 7,5 heures pour une journée.

Prix total ferme exclusif pour la tournée n° 2 (sur demande) -
Inclus : livraisons urgentes et autres tâches à effectuer sur demande

_____ \$

Tarif ferme total pour les deux tournées

_____ \$

Année d'option 1 – Période s'échelonnant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

Le soumissionnaire doit proposer un tarif ferme par tournée (par jour), qui comprend la catégorie de véhicule, un chauffeur-livreur et tous les équipements obligatoires connexes. Le tarif ferme par tournée doit être exprimé en dollars canadiens, TVH en sus. Les services doivent être offerts du lundi au vendredi.

Tarif ferme pour la tournée n° 1 – voiture familiale, une voiture à hayon, une minifourgonnette ou un véhicule utilitaire sport
7 h – 15 h

_____ \$

On obtient le tarif horaire maximal en calculant au prorata le tarif journalier maximal à l'aide du facteur de 7,5 heures pour une journée.

Prix total ferme exclusif pour la tournée n° 2 (sur demande) -
Inclus : livraisons urgentes et autres tâches à effectuer sur demande

_____ \$

Tarif ferme total pour les deux tournées

_____ \$



Année d'option 2 – Période s'échelonnant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021

Le soumissionnaire doit proposer un tarif ferme par tournée (par jour), qui comprend la catégorie de véhicule, un chauffeur-livreur et tous les équipements obligatoires connexes. Le tarif ferme par tournée doit être exprimé en dollars canadiens, TVH en sus. Les services doivent être offerts du lundi au vendredi.

Tarif ferme pour la tournée n° 1 – voiture familiale, une voiture à hayon, une minifourgonnette ou un véhicule utilitaire sport
7 h – 15 h

_____ \$

On obtient le tarif horaire maximal en calculant au prorata le tarif journalier maximal à l'aide du facteur de 7,5 heures pour une journée.

Prix total ferme exclusif pour la tournée n° 2 (sur demande) -
Inclus : livraisons urgentes et autres tâches à effectuer sur demande

_____ \$

Tarif ferme total pour les deux tournées

_____ \$

Année d'option 3 – Période s'échelonnant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

Le soumissionnaire doit proposer un tarif ferme par tournée (par jour), qui comprend la catégorie de véhicule, un chauffeur-livreur et tous les équipements obligatoires connexes. Le tarif ferme par tournée doit être exprimé en dollars canadiens, TVH en sus. Les services doivent être offerts du lundi au vendredi.

Tarif ferme pour la tournée n° 1 – voiture familiale, une voiture à hayon, une minifourgonnette ou un véhicule utilitaire sport
7 h – 15 h

_____ \$

On obtient le tarif horaire maximal en calculant au prorata le tarif journalier maximal à l'aide du facteur de 7,5 heures pour une journée.

Prix total ferme exclusif pour la tournée n° 2 (sur demande) -
Inclus : livraisons urgentes et autres tâches à effectuer sur demande

_____ \$

Tarif ferme total pour les deux tournées

_____ \$



Année d'option 4 – Période s'échelonnant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

Le soumissionnaire doit proposer un tarif ferme par tournée (par jour), qui comprend la catégorie de véhicule, un chauffeur-livreur et tous les équipements obligatoires connexes. Le tarif ferme par tournée doit être exprimé en dollars canadiens, TVH en sus. Les services doivent être offerts du lundi au vendredi.

Tarif ferme pour la tournée n° 1 – voiture familiale, une voiture à hayon, une minifourgonnette ou un véhicule utilitaire sport
7 h – 15 h
_____ \$

On obtient le tarif horaire maximal en calculant au prorata le tarif journalier maximal à l'aide du facteur de 7,5 heures pour une journée.

Prix total ferme exclusif pour la tournée n° 2 (sur demande) -
Inclus : livraisons urgentes et autres tâches à effectuer sur demande
_____ \$

Tarif ferme total pour les deux tournées
_____ \$